

Newsletter Réseau français Villes-Santé

SEPTEMBRE 2026

À LA UNE

✿ LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE FLASH « VILLES-SANTÉ, CHALEUR ET CANICULES ».

Cette enquête s'adresse aux élus et agents des Villes-Santé. Suite aux conditions climatiques du printemps et de l'été 2026, elle vise à mieux connaître l'organisation des Villes-Santé pour gérer les vagues de chaleur et canicules ; à identifier les actions ou dispositifs existants qui se sont montrés particulièrement utiles lors des vagues de chaleur et canicules ; à identifier les nouvelles initiatives engagées par les Villes-Santé pour faire face à la chaleur (à court, moyen et long termes) ; et à partager l'analyse des forces et faiblesses, et les questionnements des Villes-Santé dans la gestion d'une telle situation.

Les réponses sont attendues pour le 23 octobre.
La synthèse des résultats sera publiée fin 2026.



✿ PUBLICATION DU POINT VILLES-SANTÉ « METTRE EN ŒUVRE L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ : QUELLES MÉTHODES ? »



Cette publication vise à rappeler les enjeux et la définition de l'urbanisme favorable à la santé (UFS), puis d'en détailler la traduction concrète dans les collectivités : d'une part les conditions pour instaurer une dynamique locale et d'autre part les diverses méthodes pour intégrer la santé dans une opération d'aménagement ou un document d'urbanisme. Finalement, une sélection de ressources complémentaires de partenaires (EHESP, CNFPT, Cerema, etc.) sont proposées. Un webinaire complémentaire à cette publication sera organisé fin janvier 2027.

Pour consulter la publication, [cliquez ici](#)

✿ COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN FAVEUR DE LA PÉRENNISATION ET DU DÉPLOIEMENT DU MODÈLE SECPA.

Via un communiqué de presse, le Réseau français Villes-Santé, avec France urbaine, appelle à la **perennisation et au déploiement du [modèle SECPa](#) dans la nouvelle Loi de Finances de la Sécurité Sociale**. En plus d'apporter une offre de soin et de santé attrayante pour les professionnels et les habitants, ces structures apportent dans nos villes de véritables lieux de prévention et de promotion de la santé, d'accueil et d'accompagnement des habitants pour leur santé. Alors que la France est confrontée à un grave déficit d'offre médicale sur le territoire et à de fortes inégalités d'accès, conduisant à une aggravation de l'état des habitants en particulier des plus vulnérables (Cour des comptes, 2024), **le Réseau français Villes-Santé appelle le Gouvernement à :**

- **assurer la sécurité financière** des 26 structures issues du modèle de l'article 51 « SECPa » sur les mois de novembre et décembre 2026 ;
- **apporter son soutien** dans la prochaine Loi de Finances de la Sécurité Sociale à la pérennisation, dans leur enveloppe budgétaire actuelle, de ces 26 structures ;
- **proposer une enveloppe supplémentaire** pour soutenir les nouvelles structures prêtes à déployer ce modèle dans d'autres villes en France.

Nous comptons sur vous pour diffuser ce communiqué de presse au sein de vos réseaux !

Pour consulter le communiqué de presse, [cliquez ici](#)

Pour visionner le replay du webinaire sur les SECPa animé par le RfVS en mars dernier, [cliquez ici](#)

PUBLICATION DU MODÈLE LOGIQUE ONE HEALTH POUR CONCEVOIR ET ÉVALUER LES ZONES SANS VOITURE AUTOUR DES ÉCOLES EN FRANCE.

Le Réseau français Villes-Santé a développé **un outil d'accompagnement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des zones sans voiture autour des écoles en France**, dans une approche One Health.

Pensé dans le cadre du [projet européen JA PreventNCD](#), **cet outil a été construit avec et pour les collectivités**, en collaboration avec les Villes de La Rochelle, de Lyon et de Marseille. Le modèle logique, première brique de l'outil, permet de **visualiser les différentes composantes** d'une zone sans voiture autour des écoles (réduction du trafic automobile, dispositifs de fermeture, espaces de jeu, végétalisation, aménagements cyclables, etc.) et de les relier aux potentiels effets à court et moyen termes, puis aux impacts sur les quatre dimensions prises en compte dans l'approche One Health : la santé humaine, la santé animale, la santé des plantes et la qualité de l'environnement

Développé avec et pour les collectivités, le modèle logique leur permet de **prendre du recul sur leur projet, d'identifier les différents leviers d'action et les effets recherchés**, et de **définir leurs priorités** dès les premières étapes. Il constitue également **un support de dialogue** entre les différents services et parties prenantes impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. Et ensuite ? Le modèle logique constitue la première étape d'**un outil d'évaluation plus large, qui sera prochainement publié**, constitué d'un ensemble d'indicateurs couvrant les différentes dimensions de l'approche One Health. Pour chaque indicateur, des méthodes de recueil et le niveau de ressources nécessaires seront proposés afin de permettre aux collectivités de choisir une évaluation adaptée à leurs moyens et à leurs besoins. **Un guide de prise en main viendra également** accompagner l'utilisation de l'outil.

Pour consulter le modèle logique, [cliquez ici](#)

Pour plus d'informations sur le projet européen JA PreventNCD, [cliquez ici](#)

EN CE MOMENT AU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RFVS S'EST RÉUNI LE 8 JUILLET DERNIER.



Première réunion depuis les élections municipales, ce conseil d'administration a été l'occasion pour les nouveaux et nouvelles élu.es de se rencontrer et de partager leurs projets de mandat, de mieux connaître le RfVS et d'échanger autour des enjeux à venir pour le Réseau : renouvellement du CA en novembre, rencontres nationales à Lyon, élaboration de la feuille de route du RfVS. Le prochain conseil d'administration sera celui du renouvellement, après l'élection qui aura lieu en Assemblée Générale le 25 novembre prochain lors des rencontres nationales de Lyon.

Pour plus d'informations sur le RfVS, [cliquez ici](#)

FIN DU PARCOURS « COMMENCER SON MANDAT D'ÉLU.E À LA SANTÉ » : RETOUR SUR LA DERNIÈRE SESSION.

Le 10 septembre, le RfVS a clôturé son cycle de webinaires « *Parcours : Commencer son mandat d'élu.e à la santé* » avec une session consacrée à **l'intégration de la santé dans le cadre de vie**. Ce temps d'échange a permis de montrer combien la santé se joue au-delà du soin, dans l'aménagement, l'habitat, la végétalisation et la qualité des milieux, et de rappeler le principe « une seule santé », qui relie santé humaine, animale, végétale et environnementale. À travers son témoignage, Agnès Thouvenot (Ville de Villeurbanne) a partagé des exemples concrets d'actions locales : objectivation des îlots de chaleur, végétalisation de l'espace public et des bâtiments communaux, intégration de la santé dans les documents d'urbanisme. Yannick Lecoin (ARS Occitanie) a ensuite rappelé le socle des compétences et des obligations des maires en matière d'hygiène et de santé-environnement. Leurs interventions ont illustré **l'importance d'une approche transversale** à la fois ambitieuse et ancrée dans le cadre réglementaire.

Nous remercions les participants pour leur mobilisation tout au long de ce parcours, ainsi que les intervenants qui ont accepté de partager leur expérience. **Les replays des quatre webinaires sont disponibles sur [notre chaîne YouTube](#)**, et des synthèses seront bientôt mises en ligne. Enfin, **un court questionnaire d'évaluation** de l'accompagnement proposé par le RfVS durant cette séquence municipale vous sera prochainement adressé : vos retours nous seront précieux pour améliorer nos futurs accompagnements.

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Le 2 septembre, Marlène Collineau (élue adjointe à la santé de la Ville de Nantes et membre du bureau du RfVS), Maude Luherne (directrice), et Martina Serra (chargée de projet européen), ont été auditionnées par le Comité économique, social et environnemental (CESE) dans le cadre de leur « *Rapport annuel sur l'état de la France 2026* ». L'audition a permis de présenter les diverses actions que mènent les villes et les intercommunalités sur la santé, les enjeux de reconnaissance des actions que portent les acteurs locaux (villes, associations) et de faire le point sur différents enjeux (inégalités sociales de santé grandissantes, pérennité et cohérence des politiques en faveur de la santé, gestion des épisodes caniculaires, vieillissement de la population et santé, etc.). Le Réseau a rappelé qu'il est nécessaire de renforcer l'implication des communes et des intercommunalités dans l'élaboration des politiques de santé.

Le 17 septembre, Martina Serra (chargée de projet européen) a participé à [la première journée régionale UFS](#) organisée par l'ARS OC, le Cerema et le Cnfpt. Martina y a animé un atelier sur « *Abords d'écoles : une approche sans voiture et bioclimatique* » aux côtés du Réel-CPIE de Lozère. Une belle occasion pour présenter et tester [le modèle logique des zones sans voiture](#) et la grille d'évaluation développée (et en cours de finalisation) par le RfVS dans le cadre du projet JA PreventNCD.

Le 18 septembre, Martina Serra (chargée de projet européen) a participé à la journée régionale CLS organisée par l'ARS Occitanie en partenariat avec Promotion Santé Occitanie. Le thème de la journée était « *Le CLS : un outil politique de territoire au service de la réduction des ISTS* ». Martina est intervenue lors de la table ronde « *Convaincre, mobiliser, agir : comment « embarquer » les élus dans la réduction des ISTS ?* » et lors de l'atelier « *Lever les voiles - Faire de la santé un cap politique* » co-animé avec PromotionSanté OC sur la construction d'un plaidoyer de SdTP destiné aux élus.

Les 21 et 22 septembre, Alexandra Bastin (chargée de projet alimentation saine) est intervenue dans deux ateliers lors des [Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation](#) à Dijon. Cela a été l'occasion de promouvoir les travaux menés dans le cadre de Paniers santé, à destination des femmes enceintes et de personnes en situation de défaveur économique.

Le 6 octobre prochain à Lyon, une [journée de co-construction « Données en santé-environnement dans les territoires »](#) sera organisée dans le cadre du Green Data for Health par l'Anses et l'Ecolab du CGDD du ministère de la Transition écologique, avec le soutien du Cerema. Parmi les axes de travail : favoriser le partage d'expériences et la capitalisation entre territoires ; guider les procédures d'accès aux données ; ou encore contribuer à l'émergence de standards et mise en exergue des bonnes pratiques pour permettre la collecte de nouvelles données environnementales. Le RfVS y sera présent. [Pour vous pré-inscrire, cliquez ici](#)

Aux côtés de députés européens, de professionnels de santé, d'acteurs de l'agriculture biologique et de mutuelles, le Réseau français Villes-Santé interviendra lors du [Colloque ordonnances vertes](#) qui se tiendra le 19 octobre au Parlement européen de Strasbourg. L'événement visera à essayer les ordonnances vertes à l'échelle de l'Union européenne, ces actions de santé publique qui mêlent accès à une alimentation bio pendant la grossesse et sensibilisation à l'exposition aux perturbateurs endocriniens présents dans notre environnement. Le colloque sera l'occasion de valoriser les travaux menés dans le cadre de Paniers Santé en lien avec le projet européen JA PreventNCD. [Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LES DERNIERS « VILLE-À-VILLES » ENVOYÉS

- > VàV-26-13 [Lutte contre les ambrosies](#)
- > VàV-26-12 [Comment soutenir et valoriser la formation des IPA ?](#)
- > VàV-26-11 [Mise en œuvre des procédures SDRE](#)
- > VàV-26-10 [Implantation des pompes à chaleur et climatiseurs en milieu urbain](#)

Votre participation est importante pour faire vivre ces Ville-à-Villes.

N'hésitez pas à consulter l'espace réservé de notre site internet pour voir le détail des questions et à envoyer votre ou vos réponses à secretariat@villes-sante.com

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com
Pour accéder aux « Ville-à-Villes », [cliquez ici](#)

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

3 novembre – 12h30/13h30	Conseil d'administration (en visio) Le CA se réunira pour échanger sur les adhésions en cours et la préparation des Rencontres nationales du RfVS. Ouvert uniquement aux membres du CA.
18 novembre – 10h30/12h	Webinaire « Agir dès l'enfance : quand les villes et intercommunalités se mobilisent pour la santé des enfants, des jeunes et la parentalité » (en visio) à destination des Villes-Santé. La santé se construit dès les premiers instants de la vie : l'enfance et la jeunesse sont des périodes déterminantes pour la santé et le bien-être. Par leurs compétences et leur proximité avec les habitants, les villes et intercommunalités ont un rôle essentiel à jouer. Pour clôturer son groupe de travail consacré à ces enjeux, le Réseau français Villes-Santé organise un webinaire. Ce temps d'échange sera l'occasion de présenter les travaux et ressources du Réseau, et de donner la parole à une ville, une intercommunalité et une ville santé scolaire, qui témoigneront de la façon dont elles portent concrètement ces sujets sur leur territoire. Ouvert à toutes et à tous, il s'adresse aux élu.es, aux agent.es et à toute personne intéressée par la santé des plus jeunes. Cliquez ici pour vous inscrire



RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Les Villes-Santé promotrices de l'équité en santé

Enjeux et perspectives 40 ans
après la Charte d'Ottawa

24, 25 et 26 novembre 2026

à l'Académie de l'OMS, Lyon



✿ SELON LES NATIONS UNIES, LA FAIM DANS LE MONDE RECULE POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE.



Selon le rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2026*, 7,8% de la population mondiale a souffert de la faim en 2025, contre 8,1% en 2024 et 8,6% en 2022 (autrement dit, 645 millions de personnes ont connu la faim en 2025, soit une réduction de près de 14 millions et de 43 millions par rapport à 2024 et 2022). Les mesures générales portant sur l'accès à la nourriture vont dans le même sens. Selon les estimations, **25,8% de la population mondiale** (environ 2,1 milliards de personnes) **étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2025**, c'est-à-dire qu'elles étaient parfois contraintes de rogner sur la qualité ou la quantité des aliments qu'elles consommaient. Ce chiffre est en baisse par rapport aux 27,1% enregistrés en 2024 et aux 28,7% enregistrés en 2020. L'insécurité alimentaire est marquée par des disparités régionales (entendus ici les régions de l'OMS Europe) et demeure plus prévalente dans les zones rurales que dans les zones périurbaines et les zones urbaines, ainsi que chez les femmes qui sont encore touchées de manière disproportionnée, bien que l'écart entre les genres se soit légèrement réduit en 2025.

Le rapport annuel contient **des projections actualisées établies pour les cinq prochaines années** à la lumière du conflit au Moyen-Orient. En fonction de la durée des effets de la crise sur l'inflation des prix des aliments – qui découle de la hausse des prix de l'énergie et des engrais –, environ 510 à 520 millions de personnes pourraient toujours être exposées à la faim en 2030 (contre une projection moindre établie à 503 millions dans le scénario d'avant le conflit), sachant que le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde devrait diminuer de 20%. Cependant, d'autres facteurs de perturbation potentiels, notamment les effets de phénomènes météorologiques extrêmes comme El Niño, en 2026 et 2027, ne sont pas pris en compte dans ces projections et pourraient aggraver encore les effets susmentionnés.

Par ailleurs, le rapport fait un focus sur **le coût d'une alimentation saine**, à savoir le montant minimal moyen qu'il faut dépenser pour se procurer des aliments disponibles localement qui permettent de couvrir les besoins en énergie et la plupart des nutriments. Selon la FAO et l'OMS, une alimentation saine doit être adéquate, équilibrée, diversifiée et modérée. Le rapport souligne que les coûts demeurent l'une des principales entraves à la concrétisation de l'ODD 2 (Élimination de la faim), même si l'abaissement de ces coûts ne saurait suffire à lui seul à améliorer la qualité de l'alimentation et les résultats nutritionnels. **Le coût d'une alimentation saine varie grandement d'une région à l'autre en raison de différences structurelles entre les systèmes agroalimentaires.** Les aliments d'origine animale, les fruits et les légumes représentent la part principale de ce coût, tandis que les féculents de base y contribuent relativement peu. Jusqu'à 40% des coûts totaux interviennent aux stades de la transformation, des services logistiques et des marchés de gros. Réduire le coût d'une alimentation saine nécessite donc des mesures spécifiques qui **accroissent l'offre alimentaire tout en diminuant les coûts structurels.** Ces mesures comprennent des investissements dans les infrastructures, la recherche-développement, l'irrigation et les chaînes du froid, outre des réformes en matière de subventions, de facilitation des échanges commerciaux et de cadres réglementaires.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ UNE NOUVELLE FEUILLE ROUTE POUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ SEXUELLE 2026-2030.

La Direction générale de la santé a publié [la feuille de route 2026-2030 de la Stratégie nationale de santé sexuelle](#), dernière étape de la stratégie engagée en 2017. Élaborée en concertation étroite avec les administrations partenaires, les agences régionales de santé (ARS), les associations, les professionnels de santé, les chercheurs et les personnes concernées, cette feuille de route fixe les priorités d'action sur la santé sexuelle pour les 4 années à venir. Elle s'inscrit dans la continuité des avancées obtenues depuis 2017, et s'articule autour **de 5 grands axes et 22 actions** :

- Promouvoir la santé sexuelle, l'information, la formation et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ;
- Améliorer les parcours de prévention, de dépistage et de soins ;
- Apporter une réponse coordonnée aux enjeux liés au chemsex ;
- Renforcer les connaissances, la recherche et l'évaluation pour mieux orienter l'action publique ;
- Proposer des réponses adaptées aux enjeux spécifiques des territoires ultramarins.

Une attention particulière est portée aux jeunes, à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et à l'amélioration de l'accès à une offre de santé sexuelle lisible et accessible à toutes et tous. La lisibilité de l'offre en santé sexuelle constitue un levier central de cette feuille de route : elle conditionne l'accès effectif aux droits, à la prévention et aux soins pour l'ensemble de la population.

Pour consulter la feuille de route, [cliquez ici](#)

✿ LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ A ADRESSÉ UNE INSTRUCTION AUX AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ (ARS) PRÉCISANT LEUR RÔLE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SCOLAIRE D'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE, ET À LA SEXUALITÉ (EVARS).

Via cette instruction, les ARS sont appelées à intervenir en appui de l'Éducation nationale pour **faciliter le déploiement du programme EVARS au niveau régional**, notamment à travers : le renforcement du dialogue avec les rectorats et la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; le soutien aux associations agréées par l'Éducation nationale intervenant sur ces thématiques ; l'adaptation des actions aux élèves en situation de handicap, afin de garantir l'accès de toutes et tous à l'EVARS.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ 10 ANS AU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES FRANÇAIS, LES CHIFFRES CLEFS.



Santé publique France a publié **une infographie** qui retrace en chiffres et en images les actions de l'agence :

- **Surveiller et alerter** : 10 ans de vigilance pour anticiper les risques et protéger les populations ;
- **Préparer et protéger** : des actions concrètes pour renforcer la résilience face aux crises ;
- **Prévenir et promouvoir la santé** : des campagnes et des dispositifs pour agir sur les comportements et les environnements.

Elle illustre comment, depuis 2016, Santé publique France a construit une santé publique plus robuste, plus réactive et plus proche des citoyens.

Pour consulter l'infographie, [cliquez ici](#)

✿ RÉ-OUVERTURE DU MOOC PROSCeSS.

Au-delà d'offrir des opportunités de pratique d'activité physique, les clubs sportifs peuvent jouer un rôle fondamental pour améliorer ou préserver la santé de leurs membres. Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, Santé Publique France, l'Université Côte d'Azur et l'Université de Lorraine proposent **une formation à la promotion de la santé qui se destine aux acteurs du milieu sportif** (dirigeants, entraîneurs, bénévoles etc.). Ce MOOC offre l'accès à des vidéos, des études de cas ainsi que des témoignages d'initiatives de clubs déjà mises en place, pour **aider à déployer sa propre démarche de promotion de la santé au sein de son club de sport** (démarche PROSCeSS), avec un nouveau module pour les entraîneurs. La formation a débuté le 14 septembre, et nécessite un investissement de trois heures hebdomadaires sur cinq semaines. Elle est en ligne et disponible gratuitement via la plateforme FUNMOOC, jusqu'au 2 juillet 2027. 10 000 participants ont déjà suivi cette formation et amélioré leurs connaissances sur la promotion de la santé dans les clubs sportifs.

Pour accéder à la formation (après avoir créé ou en utilisant votre compte funmooc), [cliquez ici](#)

✿ SANTÉ PUBLIQUE FRANCE A LANCÉ CANICULEPREV, UNE ÉTUDE POUR ÉVALUER L'IMPACT DES FORTES CHALEURS SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION.



Suite à la succession des vagues de chaleur intenses et durables de ces derniers mois, l'étude CaniculePrev a pour objectif de **décrire la fragilité individuelle face aux fortes chaleurs, d'identifier les conditions d'exposition de la population et de déterminer les conséquences de cette exposition sur la santé auto-déclarée**. Santé publique France cherche aussi à évaluer **les comportements de prévention adoptés** pendant ces épisodes, ainsi que **la perception du risque individuel lié aux températures élevées**.

L'enquête en ligne est menée auprès de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus, résidant en France hexagonale. Les participants répondent à un questionnaire auto-administré en ligne, afin de mesurer les impacts des fortes chaleurs sur la santé physique et mentale, avant tout recours aux soins d'urgence. Il permettra également de croiser ces impacts avec des déterminants clés, tels que les conditions d'exposition aux fortes chaleurs, la vulnérabilité individuelle à la chaleur ou encore les caractéristiques socio démographiques. Enfin, il permettra d'évaluer la mise en œuvre des mesures de protection, qu'il s'agisse du maintien d'une température confortable dans le logement, du rafraîchissement corporel ou encore de l'hydratation. Les résultats issus de CaniculePrev pourront éclairer les politiques de santé publique et affiner les messages de prévention afin de mieux protéger les populations, en particulier les plus vulnérables. Dans un contexte où les épisodes de canicule se multiplient, **cette enquête a vocation à être renouvelée chaque année pour suivre les évolutions en termes d'impacts sanitaires perçus et les comportements individuels adoptés pour s'adapter et se protéger**. Les premiers résultats sont attendus au mois d'octobre.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ FEUX DE FORÊT ET SANTÉ DES POPULATIONS.

Au cours de l'été 2026, plusieurs feux de forêt de grande envergure ont touché l'Hexagone. Santé publique France rappelle **les conseils pour limiter les effets sur la santé des fumées et met à disposition des acteurs locaux des outils pratiques pour informer et protéger la santé des populations**. Un dispositif de surveillance a également été mis en place pour suivre les impacts sanitaires de ces feux de forêt sur les populations touchées. Les panaches de fumée et la détérioration de la qualité de l'air exposent les populations à des risques sanitaires accrus, notamment pour les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires).

Plusieurs conséquences sanitaires en lien avec ces incendies pourraient être observées :

- **Les conséquences directement liées au feu**, telles que les brûlures, les traumatismes ou encore un impact psychologique (stress, anxiété, troubles du sommeil, etc.) ;
- **Les conséquences liées à l'exposition au nuage de fumées** telles que les intoxications au monoxyde de carbone, l'irritation des voies aériennes supérieures ou inférieures et/ou l'aggravation des symptômes chez les personnes déjà atteintes d'une maladie respiratoire.

Un dispositif de surveillance relatif aux effets sanitaires à court terme de ces feux a été mis en place par Santé publique France Nouvelle-Aquitaine et Paca autour de la zone impactée par l'incendie à partir de l'activité des établissements de santé de proximité. Ce dispositif repose sur **l'analyse de données de morbidité recueillies en routine auprès des services d'urgences (réseau Oscour®) et des associations SOS Médecins**. Santé publique France, avec l'appui de l'URPS Nouvelle Aquitaine et de l'ARS Nouvelle Aquitaine, lance une enquête auprès des médecins généralistes et pédiatres libéraux. Son objectif est de recueillir les impacts sanitaires et répercussions des feux sur la santé physique et mentale de leurs patients, pour adapter la réponse sanitaire des prochaines semaines et mieux préparer la réponse à de futurs événements similaires.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LUTTE CONTRE LA SÉDENTARITÉ : COMMENT SANTÉ PUBLIQUE FRANCE ACCOMPAGNE LES FRANÇAIS ?



À l'occasion de Septembre Bouge, Santé publique France fait le point sur **plusieurs moyens d'agir pour lever les freins à la pratique d'activité physique et lutter contre la sédentarité pour améliorer la santé de tous** : outils d'auto-évaluation, accompagnement des jeunes et déploiement de projets concrets sur le terrain.

En France, **les niveaux de pratique d'activité physique des populations sont encore faibles**, notamment chez les jeunes, et mettent en évidence plusieurs inégalités sociales et territoriales de santé. Pourtant, une pratique régulière d'activité physique agit favorablement sur la santé physique et biologique (dont la prévention des maladies chroniques) et a aussi un effet bénéfique sur les plans psychologique et social. C'est pourquoi au travers de ses dispositifs d'accompagnement, **Santé publique France s'inscrit pleinement dans la Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030 (SNSS)**, portée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, ainsi que par le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

L'objectif commun est de promouvoir l'activité physique et accompagner chaque Français, quel que soit son âge, son état de santé ou ses conditions de vie. Depuis plusieurs années, le site mangerbouger.fr de Santé publique France permet à chacun d'évaluer son niveau d'activité physique et de sédentarité en quelques minutes grâce à des tests dédiés pour les adultes et les adolescents. **Ces tests fournissent des repères clairs et des conseils personnalisés pour** : être plus actif au quotidien, réduire le temps passé assis ou allongé, découvrir des activités pour aller petit à petit vers un mode de vie plus actif.



À l'occasion de la rentrée sportive et dans le prolongement de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, **l'initiative Septembre Bouge vise à remettre l'activité physique et sportive au cœur du quotidien des Français.** Au programme durant un mois : une tournée nationale avec 18 villes-étapes en métropole et en Outre-Mer ; des ateliers, démonstrations et initiations sportives accessibles à tous et gratuits au sein de villages dédiés ; des rencontres avec des professionnels, associations, fédérations et acteurs locaux ; des défis d'activité à relever et des séances en ligne gratuites (yoga, pilates, gym douce, etc.).



Santé publique France agit aussi auprès des jeunes pour augmenter leur pratique d'activité physique et réduire leur sédentarité. Depuis 2019, **l'agence soutient le Centre National de Déploiement en Activité Physique et Lutte contre la Sédentarité** qui accompagne les acteurs locaux qui mènent des projets dans une démarche ICAPS (Intervention centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité). Reconnue par l'OMS en 2009, **l'étude ICAPS** a prouvé son efficacité en augmentant l'activité physique des collégiens d'une heure par semaine, en réduisant leur temps d'écran de 20 minutes par jour et en limitant le risque de surpoids de ces derniers. Lors de l'année scolaire 2025-2026, environ 120 projets ont été déployés, portés par au moins 75 acteurs dans neuf régions, soit un total d'environ 7 100 collégiens qui ont augmenté leur niveau d'activité physique. Le déploiement se poursuit pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour plus d'informations sur les actions de l'Agence, [cliquez ici](#)

APPELS À PROJETS.

- **L'appel à projets de l'InCA « Réduire les expositions dans les établissements accueillant des jeunes : concevoir des politiques et agir dès maintenant – Plan Zéro Exposition » est en ligne.** Cet appel à projets vise à accompagner les collectivités territoriales et les établissements d'accueil des publics jeunes dans la conception et la réalisation de politiques et projets de réduction des risques d'exposition aux facteurs de cancers et de promotion de la santé. Il constitue un appui pour déployer les actions concrètes inscrites dans des démarches pérennes à l'échelle du territoire. Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 24 novembre à 16h. Un webinaire de présentation se tiendra le 15 octobre de 15h à 17h.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **En 2026, le Fonds de lutte contre les addictions (FLCA), conformément aux orientations définies par son Comité restreint, propose un dispositif d'expérimentation nationale d'une récompense financière de l'abstinence tabagique chez les femmes enceintes dans le cadre d'un suivi en médecine de ville et en médecine hospitalière.** Celui-ci s'appuie sur des recherches et expérimentations antérieures en France et à l'international et a fait l'objet d'une proposition dans le rapport « Charges et produits de l'Assurance Maladie » pour 2026. Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'identifier et de soutenir des opérateurs capables de mettre en œuvre cette expérimentation. Les modalités de candidature sont explicitées dans le cahier des charges. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mardi 20 octobre. Une lettre d'intention est à transmettre par mail, à la boîte générique du fonds.

Pour plus d'informations, envoyez un mail à : fondsaddictions.cnam@assurance-maladie.fr

APPELS À COMMUNICATIONS.

- **Fabrique Territoires Santé souhaite recueillir et valoriser des expériences mises en œuvre autour des enjeux liés aux vieillissements.** Axes de travail possibles : prévention de l'isolement et repérage des situations de fragilité ; accès aux soins et continuité des parcours de santé ; soutien aux proches aidants ; lutte contre le non-recours aux droits, aux prestations et aux services ; habitat et parcours résidentiels des personnes âgées. D'autres enjeux transversaux pourront être documentés, notamment les démarches d'aller vers, les coopérations entre secteurs, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) et la prise en compte de la parole des personnes âgées dans les projets. **Date limite de soumission : 15 octobre.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Les 25 et 26 mai 2027, le CCOMS organise à Lille ses 6e Rencontres internationales.** Deux journées pour réunir professionnels, personnes concernées, proches, chercheurs, acteurs associatifs, institutionnels et décideurs autour des transformations à l'œuvre en santé mentale, des évolutions nécessaires de nos pratiques et de nos organisations, et de la place de la psychiatrie dans une approche de santé mentale publique. L'appel à communications et au retour d'expériences est ouvert. Vous avez développé une action, une innovation, une recherche ou une expérience en lien avec la santé mentale publique ? Venez la partager lors de ces rencontres. **Date limite de soumission : 30 octobre.** Les inscriptions seront ouvertes à compter du mois de décembre.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le programme « Ma Terrasse Sans Tabac » recrute des établissements HoReCa pour son étude économique.** Porté par l'association Demain sera Non-Fumeur, le programme « Ma Terrasse Sans Tabac » lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements du secteur HoReCa (Hôtellerie, Restauration, Cafés/Bars) disposant d'une terrasse, pour évaluer les effets économiques d'une terrasse sans tabac sur leur activité. Les établissements volontaires bénéficient d'un accompagnement dédié (conseils, supports de communication, analyse économique) et d'un référencement sur le site internet du programme. À ce jour, 69% des Français sont favorables aux terrasses sans tabac (Verian – DNF, 2026), action qui permettrait de réduire l'exposition au tabagisme passif, de dénormaliser le tabac et de promouvoir des espaces de convivialité plus favorables à la santé de toutes et tous. Un dossier comprenant le flyer, la présentation de l'étude et un message type pour diffusion auprès des professionnels de votre territoire est à votre disposition.

Si vous êtes intéressés, [cliquez ici](#)

ÉVÉNEMENTS.

- **Logement, adaptation des bâtiments scolaires aux fortes chaleurs, préservation de la ressource en eau :** dans les prochaines semaines, **le Hub des Territoires de la Banque des Territoires propose des rendez-vous** pour décrypter ces enjeux et partager des solutions concrètes avec élus, collectivités et experts. **29 septembre – 10h30 à 12h : Canicules 2027,** quelles solutions concrètes pour adapter les bâtiments scolaires dès maintenant ? [Pour vous inscrire, cliquez ici.](#) **1er octobre – 9h à 11h : Logement,** quels leviers d'actions pour les élus ? Quels outils, ressources et partenaires mobiliser pour concilier besoins en logement, attentes citoyennes, transition écologique et développement territorial ? [Pour vous inscrire, cliquez ici.](#) **7 octobre – 10h30 à 12h : Préserver la qualité de l'eau potable,** comment protéger efficacement nos captages ? [Pour vous inscrire, cliquez ici.](#)

- **Santé publique France organise le webinaire « ReperPrev : miser sur des interventions efficaces pour améliorer la prévention », le mercredi 30 septembre de 14h à 15h15.** Au programme : comprendre les principaux enjeux de la prévention ; explorer ReperPrev et son fonctionnement ; découvrir le processus scientifique d'évaluation ; déposer une intervention sur la plateforme. Le webinaire est destiné aux décideurs, aux professionnels chercheurs dans le champ de la PPS et aux acteurs de la santé publique.
- **Le 44e Cafinaire What Health, consacré au projet SonoRezé et à l'évaluation citoyenne de la qualité sonore urbaine aura lieu le vendredi 9 octobre de 9h à 10h.** Les environnements sonores jouent un rôle central dans la qualité environnementale d'une ville et le bien-être de ses habitants. Si l'impact sanitaire du bruit sur la santé (sommeil, stress, gêne) est largement reconnu, la dimension sonore contribue également au calme, au ressourcement et à l'animation de nos quartiers. Lancée en 2021 par l'Université Gustave Eiffel et la Ville de Rezé, puis rejointe par le laboratoire ESO (CNRS) et le tiers-veilleur Auxilia Conseil, l'expérimentation SonoRezé a mobilisé les habitants pour établir un diagnostic acoustique partagé et co-construire des actions concrètes d'amélioration du cadre de vie. L'action principale menée a porté sur le bruit des avions. Le projet étant terminé, cette méthode participative et innovante est aujourd'hui pleinement répliquable sur d'autres territoires grâce au guide méthodologique issu de l'expérimentation. Les intervenants partageront les retours d'expérience et les enseignements clés de cette démarche : Arnaud Can, Directeur de Recherche à l'Unité Mixte de Recherche en Acoustique Environnementale (UMRAE, Université Gustave Eiffel – Cerema) ; et Nicolas Bataille, Docteur en études urbaines (sociologie et urbanisme), tiers-veilleur du projet. La présentation sera suivie d'un temps d'échange.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- **La 37e édition des SISM aura lieu du 5 au 18 octobre, autour de la thématique « Pour notre santé mentale, ouvrons-nous aux arts ».** Des milliers d'événements seront organisés partout en France métropolitaine et ultramarine pour promouvoir la santé mentale, déstigmatiser les troubles psychiques et fédérer en faveur de la santé mentale. Vous pourrez retrouver des ciné-débats, escape-game, spectacles, portes ouvertes, festivals, conférences, etc. Cette édition des SISM, temps fort de l'année « Grande Cause Nationale », est placée sous le haut patronage du ministère de la Culture. La santé mentale concerne tous les champs de la vie quotidienne, nous sommes donc toutes et tous légitimes pour organiser ou participer à un événement pendant les SISM.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le 8 octobre prochain à la MSH Paris Nord de 9h30 à 17h, une conférence réunira épidémiologistes, économistes, sociologue et géographe autour du sujet de l'« Alimentation et des inégalités sociales et spatiales de santé ».**

Pour vous inscrire à l'événement, [cliquez ici](#)

- **L'Europe des communes lance un nouveau cycle de webinaires pédagogiques pour aider les collectivités territoriales à saisir les enjeux européens. Le premier webinaire « Comprendre l'Europe et ses institutions » aura lieu le 8 octobre à 14h.** Ce webinaire ouvrira un cycle de 4 webinaires qui se déploiera jusqu'au premier semestre 2027, pour accompagner pas à pas les collectivités dans une démarche européenne : comprendre les institutions, impliquer son territoire dans les décisions, mettre en place une veille, ou encore identifier les opportunités européennes.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

Pour suivre le Cafinaire, [cliquez ici](#)

- **L'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes organise avec le Cerema, Santé publique France, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes, un cycle webinaires pour découvrir l'OSE, l'outil d'observation en santé-environnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.** Sous un format interactif permettant de bénéficier de démonstrations et de temps d'échange afin de lever les freins à son utilisation. **Atelier 2 – le 13 octobre de 9h30 à 11h :** Interpréter les données OSE et comprendre leurs limites. **Atelier 3 – le 10 novembre de 9h30 à 11h :** Utiliser l'OSE pour l'action locale, focus air et bruit. L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- **Le CSTB organise un webinaire sur la « Qualité de l'environnement intérieur dans les logements : comprendre les liens entre occupation, usages et santé » le 13 octobre, de 10h00 à 11h30, dans le cadre de la Journée nationale de la qualité de l'air 2026.** Au programme : les enseignements récents des études menées dans les logements français (OQEI) ; changement climatique : quels nouveaux enjeux pour les logements et leurs occupants (CSTB) ; santé et fortes chaleurs : comment adapter collectivement les villes et les bâtiments ? Le réseau UrBaCS comme levier d'action (Santé publique France).

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- Le 15 octobre, de 10h30 à 12h00, le Hub des Territoires Grand Âge réunira experts, représentants des usagers et acteurs de terrain pour croiser leurs regards sur les parcours résidentiels des personnes âgées. Pour ouvrir les échanges, Bertrand Fougère, professeur de gériatrie à la Faculté de médecine de Tours et président-fondateur du Gérontopôle Centre-Val de Loire, apportera son éclairage sur les grands enjeux du vieillissement et des parcours résidentiels. La discussion partira ensuite des besoins et des attentes des personnes âgées pour interroger les réponses qui peuvent être construites dans les territoires. L'ambition de cette rencontre : partir des besoins, partager les expériences et faire émerger des leviers concrets pour construire les parcours résidentiels de demain.
- Le colloque webinaire annuel national de l'Onaps se tiendra le 19 novembre sur la thématique « *L'activité physique, moteur de lien social et d'insertion* ». L'Onaps, en collaboration avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et son Pôle Ressources National Sport Santé, vous proposera d'explorer ce thème à travers des éclairages scientifiques et des retours d'expériences de terrain. Scientifiques, professionnels de terrain et acteurs institutionnels partageront leurs connaissances, leurs initiatives et leurs bonnes pratiques pour mieux comprendre comment l'activité physique peut contribuer à construire une société plus inclusive. Les inscriptions ouvrent prochainement.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- Le Cnfpt organise un colloque « *Climat, santés et territoires* », le 5 novembre de 9h à 17h. La journée est proposée en présentiel aux participants de la Région PACA et en distanciel à l'ensemble du territoire. Cette journée visera à saisir la nécessaire approche systémique, qui lie les politiques, actions et effets entre eux et surtout de se mettre en coopérations, entre secteurs et acteurs, pour à la fois, comprendre les évolutions de son territoire et impulser une gouvernance qui donnera sens à l'action locale. La matinée permettra de remettre la santé au cœur de l'action en faveur du climat et du vivant, et de situer la science comme levier d'action. L'après-midi sera l'occasion de balayer différents champs d'action, en commençant par la compréhension de la donnée et l'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

- Les 12 et 13 novembre, la Ville de Nice accueillera au Centre Universitaire Méditerranéen, la troisième édition du colloque international « *Villes et Santé Mentale* ». Pendant deux jours, élus, professionnels de santé, chercheurs, urbanistes, architectes, associations, personnes concernées et représentants des collectivités françaises et internationales partageront leurs expériences, leurs travaux et leurs initiatives autour d'une ambition commune : faire de la ville un levier de bien-être, de prévention et d'inclusion. Le programme alternera entre conférences scientifiques, retours d'expérience de villes et échanges interdisciplinaires.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Le Cnfpt organise deux journées d'actualité sur « *Loi de finances 2027 : quels impacts pour le budget des collectivités* », le 13 novembre et le 7 décembre. Seront abordés : les éléments macro-économiques significatifs ; le contexte des relations financières entre l'État et les collectivités ; les mesures relatives à la fiscalité locale ; les conséquences de la loi de finances 2027 sur le calcul des dotations ; les autres mesures concernant les collectivités ; les impacts dans l'actualisation de la prospective financière.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- L'Ademe, l'ANR et l'Anses organisent un colloque d'une journée consacré aux données de la recherche en santé-environnement, le 25 novembre à Paris. Ce colloque visera à faire le point sur les enjeux, tant scientifiques que sociétaux, associés au partage, à la réutilisation et à la structuration des données de la recherche. Il combinera la présentation de résultats de recherches financées par l'Ademe, l'ANR et l'Anses, et des mises en perspective pour en tirer des enseignements concrets pour l'action publique. Le programme du colloque s'articulera autour de trois thèmes : la diversité des données produites et leur évolution dans le temps ; le cas des données de science participative ; les données comme aide à la prise de décision. La journée se terminera par une table ronde dédiée aux plateformes de mise à disposition de données, telles que le Green Data for Health, pour croiser les regards sur les défis à relever en termes d'articulation et d'interopérabilité des systèmes et pour évoquer les perspectives européennes.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ACTIVITÉS PHYSIQUES.

- Le dispositif « *Deux heures de sport en plus au collège* » évolue. Le dispositif est désormais ouvert à tous les collèges publics volontaires, et non plus seulement aux collèges de l'éducation prioritaire. Son objectif reste ciblé : accroître la pratique d'activité physique et sportive des collégiens et collégiennes qui ne sont inscrits ni à l'association sportive scolaire, ni en club, en proposant une offre différente et nouvelle. Une attention particulière sera portée aux jeunes filles et aux jeunes à besoins éducatifs particuliers, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé par un engagement volontaire.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La nouvelle directive nationale d'orientation du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, publiée au Bulletin officiel, fixe les grandes priorités des politiques de jeunesse, d'engagement civique et de sport qui guideront l'action et la complémentarité des services au niveau territorial :** Axe 1. Approfondir les complémentarités éducatives ; Axe 2. Renforcer la protection des publics ; Axe 3. Promouvoir l'engagement civique et la participation des jeunes ; Axe 4. Soutenir et valoriser le secteur associatif ; Axe 5. Développer l'activité physique et sportive à tous les âges de la vie et sur tout le territoire. Cette nouvelle feuille de route pour l'année 2026-2027 confirme la place de l'activité physique dans les politiques publiques de santé, d'éducation et de cohésion sociale.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le CNOSE, le DLA et le Cosmos ont publié un « Guide des aides aux équipements sportifs et au matériel ».** Il recense les aides aux niveaux européen, national ou régional dont peuvent bénéficier les collectivités locales pour leurs projets de construction et de rénovation. Au niveau européen, deux dispositifs sont susceptibles d'aider les collectivités : le fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et le fonds européen de développement régional (Feder), lesquels poursuivent un objectif d'aménagement du territoire et, plus largement, œuvrent pour la réhabilitation énergétique des bâtiments ou la recherche d'une meilleure santé des citoyens. À ces différents titres, Feader et Feder octroient aux autorités locales et régionales des subventions pour des travaux de construction ou de rénovation d'équipements sportifs. Au niveau national, sont ciblés les financements de l'Agence nationale du sport (ANS) et EduRénov, le programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ADDICTIONS.

- **Le gouvernement belge prévoit de remplacer, sur les publicités pour l'alcool, le traditionnel « L'abus d'alcool nuit à la santé » par un message beaucoup plus direct « L'alcool nuit à la santé ».** Un changement de quelques mots, mais une avancée importante : ce n'est pas seulement « l'abus » qui expose aux risques mais bien la consommation d'alcool elle-même.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le Mouvement OFF prépare la seconde édition d'OFF February, une initiative invitant citoyens, collectivités, associations et acteurs locaux à expérimenter une pause des réseaux sociaux durant le mois de février et à engager une réflexion collective sur nos usages du numérique.** La Ville de Marseille, partenaire de la première édition en 2025, invite les collectivités intéressées à se rapprocher du Mouvement OFF afin d'explorer les possibilités de participation à l'édition 2027 et de contribuer à cette dynamique en faveur du bien-être numérique et de la santé mentale.

- **Pour la première fois depuis la réforme de 2007-2008, l'Inspection générale des affaires sociales dresse un état des lieux du dispositif français de prise en charge des addictions.** Toutes addictions et tous publics confondus, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux femmes et aux publics en situation de précarité, la mission fait le constat d'un système aux fondamentaux solides mais sous forte tension, malgré l'engagement des professionnels. Elle formule des recommandations pour en consolider le pilotage et améliorer le repérage et l'accès aux soins. Afin d'étayer ses constats, la mission s'est particulièrement intéressée aux enjeux de repérage, de prise en charge, de continuité des parcours et de coordination entre les acteurs. Elle s'est appuyée sur des investigations menées tant au niveau national que dans plusieurs territoires, sur une enquête auprès des établissements médico-sociaux spécialisés, ainsi que sur une étude statistique consacrée aux trajectoires ville-hôpital liées aux troubles dus à l'alcool. Dans leur rapport, les inspectrices décrivent un système dont les fondamentaux restent pertinents : une prise en charge globale intégrant les dimensions médicale, psychologique et sociale et une organisation reposant sur la complémentarité entre la médecine de ville, l'hôpital et le secteur médico-social spécialisé. Ce modèle vise à répondre à la diversité des situations et des besoins.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

AGRICULTURE.

- **Censée répondre au mouvement de colère de l'hiver 2026, la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole a été publiée au Journal officiel le 19 août après sa validation par le Conseil constitutionnel quelques jours plus tôt.** Ce dernier a notamment considéré trois articles conformes avec réserves, dont l'article 6 qui introduit des dérogations concernant la réintroduction temporaire des pesticides interdits - acétamipride pour la filière noisette et flupyradifurone pour les pommes, les cerises et les betteraves sucrières -, celles-ci relevant, selon lui, de « l'intérêt général ». Par ailleurs, plusieurs dispositions ont été censurées, notamment deux mesures sur le fond, dont la servitude de voisinage sur les terrains contigus de parcelles agricoles susceptibles de faire l'objet de traitements phytopharmaceutiques. Ils ont également censuré une partie de l'article 46 relatif à l'habilitation du gouvernement à adopter par ordonnance un régime spécifique aux bâtiments d'élevage, distincts des installations classées pour la protection de l'environnement (il s'agit de la partie concernant la consultation du public). Faute de lien suffisant avec le texte initial, le Conseil constitutionnel a enfin écarté six cavaliers législatifs (notamment sur les autorisations environnementales pour les installations de piscicultures d'eau douce).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ALIMENTATION.

- **Le Conseil National de la Restauration Collective a publié deux guides pratiques pour une restauration collective durable « dans le secteur sanitaire » et « en établissement accueillant des personnes âgées ».** Avec plus de 2 730 établissements sanitaires (hôpitaux et cliniques) et 16 670 établissements médico-sociaux, la restauration collective des secteurs sanitaire et médico-social produit plus de 42% du nombre de repas servis en restauration collective, tous secteurs confondus. L'offre alimentaire proposée par les établissements occupe un rôle pivot dans la dynamique de transformation écologique des systèmes de santé et a le potentiel pour concourir à la transition climatique et environnementale, tout en contribuant à la mise en place de PPG EGAlim relative aux approvisionnements en produits durables et de qualité en restauration collective. Les présents livrables poursuivent l'objectif d'outiller stratégiquement et opérationnellement les établissements dans leur démarche de réflexion et d'élaboration de stratégie alimentaire. À cet effet, après une présentation des enjeux liés à l'adoption d'une alimentation durable, il se décline sous la forme d'un catalogue non exhaustif d'actions, tant stratégiques, destinées au personnel de direction des établissements sanitaires et médico-sociaux, qu'opérationnelles, que les établissements pourront sélectionner et adapter selon leur contexte.

Pour consulter le guide pratique « pour une restauration collective durable dans le secteur sanitaire », [cliquez ici](#)

Pour consulter le guide pratique « pour une restauration collective durable en établissement accueillant des personnes âgées », [cliquez ici](#)

- **Le nouveau numéro de l'Alim'agri, le magazine du ministère est en ligne.** Chaque jour, en France, des millions de repas sont préparés, servis et consommés. Derrière chaque assiette, il y a une histoire : celle de produits cultivés, transformés, transportés et contrôlés. La sécurité sanitaire des aliments ne va pas de soi : elle se construit au quotidien. Prévenir les risques, garantir la traçabilité et agir vite en cas d'alerte sanitaire sont autant de missions invisibles qui protègent notre santé, notre économie et la confiance du public. Dans ce numéro, découvrez ceux qui assurent ces missions au service de tous les consommateurs, en France et ailleurs. Qu'ils réalisent des contrôles physiques ou documentaires sur le terrain, qu'ils enquêtent en cas de toxi-infections alimentaires, qu'ils coordonnent l'action de l'État ou qu'ils fassent l'interface avec les entreprises de l'agroalimentaire, tous participent à l'édifice permettant à chacun d'entre nous de se nourrir en toute sécurité.

Pour consulter le numéro, [cliquez ici](#)

- **Le Réseau Action Climat et SOL ont publié le rapport « Qui nous nourrira en 2035 ? ».** D'ici 2035, l'agriculture pourrait perdre près de 50% de ses actifs et actives. Entre les départs imminents à la retraite massifs et le faible taux de remplacement dans le secteur, elle fait en effet face à un mur démographique pouvant impacter notre capacité à conserver notre souveraineté alimentaire et à s'adapter aux défis climatiques. Dans une nouvelle étude, le Réseau Action Climat et l'association SOL montrent en quoi ce défi du renouvellement des générations agricoles peut au contraire devenir une opportunité pour engager la transition écologique du secteur.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **Le ministère de l'Agriculture a publié une note portant sur « Santé, écologie et inégalités : comment nous recevons les recommandations alimentaires ».** « Manger moins gras, moins sucré, moins salé », « manger local et de saison », « moins de viande pour la planète » : nos pratiques alimentaires font l'objet de nombreuses recommandations. Au sein de la société française, la façon dont celles-ci sont perçues et appropriées varie fortement selon les groupes sociaux. Cette note met en lumière les tensions et les enjeux que cette réception différenciée révèle.

Pour lire la note, [cliquez ici](#)

- **Dans un contexte de crise agricole et de difficultés croissantes d'accès à une alimentation favorable à la santé, les 42 associations mobilisées pour défendre « 100 produits sains à prix coûtant » saluent le dépôt au Sénat, par la sénatrice Antoinette Guhl et plusieurs parlementaires, d'une proposition de loi reprenant la mesure déjà déposée à l'Assemblée nationale à l'initiative du député Boris Tavernier.** Les associations appellent les parlementaires des deux chambres à voter cette mesure concrète et urgente, au-delà des clivages politiques. Il y a urgence. Depuis 2015, le prix des fruits frais a augmenté de 54% et celui des légumes frais de 62%, contre 21% pour l'inflation générale. Près d'un Français sur deux déclare renoncer à certains achats alimentaires faute de moyens. Dans le même temps, les pouvoirs publics recommandent d'augmenter la consommation de ces aliments pour préserver notre santé, l'alimentation étant un déterminant majeur de la santé. Cette contradiction n'est plus acceptable. Le texte déposé au Sénat et à l'Assemblée nationale apporte une réponse concrète : rendre disponible en permanence dans les grandes enseignes un panier diversifié de produits recommandés par le Programme national nutrition santé (PNNS), vendus à prix coûtant, sans vente à perte et sans reporter le coût de la mesure sur les producteurs agricoles et les fournisseurs. Le texte prévoit au moins 80 références distinctes sur l'année ; la mobilisation associative porte l'ambition de 100 produits sains à prix coûtant.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

BIODIVERSITÉ.

- Le Plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes a été adopté. Il est structuré selon trois axes : développer la recherche et les connaissances ; organiser la lutte en fonction de la pression exercée localement, en classant les départements selon quatre niveaux de pression et en adaptant les mesures de gestion à cette classification ; renforcer la gouvernance, avec un pilotage national associant l'ensemble des acteurs concernés et une déclinaison dans chaque département.

Pour consulter le plan, [cliquez ici](#)

CHALEUR.

- Longtemps pensées pour accueillir toujours plus d'élèves, les écoles se retrouvent confrontées à un nouveau défi : adapter des bâtiments souvent vieillissants à des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, tout en anticipant une baisse durable des effectifs scolaires. Dans une note publiée début septembre, la Fabrique de la Cité invite les collectivités à traiter ces deux aspects ensemble. Selon cette dernière, plus de 1 800 établissements ont fermé lors des épisodes caniculaires et 8 000 ont adapté leurs horaires. Une situation qui va devenir récurrente à mesure que les températures augmentent. Le sujet concerne un parc particulièrement vaste. Chaque jour, 13 millions de personnes fréquentent l'un des 64 000 établissements scolaires français. Ces bâtiments représentent par ailleurs près de la moitié du patrimoine immobilier des collectivités territoriales. Or, souligne la note, 80% des écoles ont plus de 50 ans et près d'un établissement sur deux nécessiterait une rénovation lourde. Autrement dit, une grande partie du parc a été conçue pour des conditions climatiques qui ne correspondent plus à celles d'aujourd'hui. L'enjeu est d'autant plus important que le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique repose désormais sur une trajectoire de réchauffement pouvant atteindre +4°C à la fin du siècle.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

- L'été 2026 n'est qu'un avant-goût de ce qui nous attend... Canicules, inondations, crise agricole et raréfaction de l'eau menacent l'habitabilité des territoires. À travers un exercice de prospective à horizons 2035 et 2050, le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) invite à agir vite pour s'adapter à cette nouvelle réalité climatique en éclairant sur les bénéfices que chacun peut en tirer. Il insiste sur le rôle crucial des collectivités territoriales, moyennant des mécanismes de financement adaptés, et plaide pour une gouvernance à une maille proche des bassins versants.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Dans [une courte note](#) d'une dizaine de pages, intitulée « *L'empreinte carbone : concilier climat et souveraineté* », le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) appelle à muscler nos objectifs climatiques en se fixant une cible contraignante de neutralité en « empreinte carbone » à l'horizon 2060 incluant les émissions de CO₂ liées aux importations. Un tel objectif devrait être complémentaire et ne pas se substituer à celui déjà sur la table de neutralité des émissions territoriales à l'horizon 2050.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- Avec le recueil « *Demain mon territoire* », l'Ademe et l'OFB souhaitent partager des clés pour que les élus puissent intégrer la dimension environnementale lors des nouveaux mandats et proposer des solutions concrètes pour leur territoire. Chacune des 23 fiches actions valorise des solutions mises en place dans des communes et intercommunalités de différentes tailles où elles ont donné des résultats. Elles montrent qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie et de dynamisme économique.

Pour accéder au recueil, [cliquez ici](#)

DONNÉES EN SANTÉ.

- L'Observatoire du vélo dans les territoires s'est enrichi de nouvelles données. Lancé en janvier 2026, l'Observatoire du vélo dans les territoires est l'outil de visualisation de données, de la commune au national, développé par le Réseau vélo et marche, avec le soutien de l'ADEME. En juillet, l'Observatoire intègre les dernières données disponibles pour les six thématiques qu'il couvre : données 2025 pour les véloroutes, les aménagements cyclables, le stationnement, les services Accueil vélo et la fréquentation ; données 2023 pour la thématique des parts modales. L'Observatoire propose également un focus sur les collectivités lauréates du programme AVELO ADEME.

Pour consulter les données, [cliquez ici](#)

- Le Réseau vélo et marche, avec le soutien de l'Ademe, a publié un dossier consacré aux données au service des politiques vélo et marche, à destination des collectivités qui veulent mieux connaître les usages de leur territoires et agir avec plus de précision. Le dossier montre que bien utiliser la donnée permet aux collectivités : d'identifier les axes les plus fréquentés et de prioriser les investissements ; d'objectiver l'usage réel des aménagements existants ; de comparer leur territoire à d'autres de taille comparable ; de défendre leurs projets auprès des élus et des financeurs ; de suivre l'évolution de leurs politiques cyclables et piétonnes dans le temps. Le dossier propose aussi des exemples concrets de collectivités qui pilotent et défendent leur politique grâce aux données.

Pour consulter le dossier, [cliquez ici](#)

- **L'Institut national du cancer et la Plateforme des données de santé ont signé un accord-cadre pour accélérer la recherche en cancérologie grâce aux données de santé.** Conclu pour une durée de quatre ans, il vise à consolider la collaboration entre les deux institutions autour du déploiement du registre national des cancers, confié à l'Institut par la loi du 30 juin 2025, ainsi que la structuration des données de cancérologie. Afin de valoriser les données du registre national des cancers à l'échelle nationale et européenne, l'Institut national du cancer alimentera le catalogue national des métadonnées opéré par la Plateforme des données de santé. À cela s'ajoute un appui structurel dans l'appariement des données de cancérologie au registre national des cancers, en facilitant le circuit de pseudonymisation de ces données, en capitalisant sur la solution « [Mon interface d'appariement](#) » déjà déployée par la Plateforme de données de santé.
- **Avec l'équipe aquagir de la Banque des Territoires, l'agence Vraiment Vraiment a élaboré un nouveau kit pour les élus locaux, dédié à « l'anticipation des conflits d'usage sur l'eau ».** Les arbitrages en période de pénurie soulèvent des questions de justice qui ne peuvent être résolues par les seules expertises techniques ou juridiques : chaque acteur du territoire porte une part de responsabilité et de légitimité face au partage d'une ressource devenue rare. Si le cadre réglementaire fixe les règles communes, la justice de l'eau se construit avant tout à l'échelle locale, dans le dialogue et la recherche d'équilibres entre des intérêts divergents. Le maire dispose de leviers concrets pour agir, en tant qu'aménageur du territoire et responsable du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il joue un rôle essentiel pour associer les habitants et les acteurs locaux à l'élaboration des politiques publiques, en créant les conditions d'un débat éclairé et d'une décision partagée. Ce kit a été conçu pour accompagner les élus locaux dans ces démarches. Il leur permet de mieux décrypter les enjeux liés au partage de la ressource à l'échelle de leur territoire et de leur bassin versant, d'anticiper les tensions et les conflits d'usage, et de construire des démarches de concertation adaptées. Son ambition est de favoriser des décisions plus légitimes, plus robustes et plus largement partagées – même si la loi d'urgence agricole va à contre-sens, en prévoyant de priver les acteurs locaux d'une partie de leur pouvoir sur l'eau.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

EAUX.

- **Un nouvel arrêté visant à tester de nouveaux couples « eaux impropres à la consommation humaine (EICH) / usages domestiques » sous contrôle sanitaire renforcé a été publié.** Il encadre les nouvelles utilisations des eaux grises issues des cuisines, les eaux de piscines à usage collectif et les eaux issues d'osmoseurs, pour des usages domestiques tels que le lavage des sols, l'arrosage à l'échelle des bâtiments ou l'évacuation des excréta. Trois arrêtés afférents au contrôle sanitaire des eaux ont par ailleurs été publiés début août afin de compléter la transposition de la directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine refondue pour répondre à une mise en demeure adressée par la Commission européenne en juillet 2025.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Selon les conclusions d'une étude menée par l'agence de l'eau Seine-Normandie, un traitement curatif de la pollution de l'eau en nitrates et en pesticides est « en moyenne trois fois plus coûteux » qu'une approche préventive.** Rappelant que les collectivités et leurs services d'eau sont confrontées à un « mur d'investissements » pour l'entretien de réseaux vieillissants et pour faire face aux conséquences du changement climatique et aux pollutions émergentes, l'agence a souhaité « *évaluer et comparer, du point de vue économique, les coûts de scénarios préventifs de protection des captages et curatifs de traitement de l'eau brute* ». Elle s'est appuyée pour cela sur 21 aires d'alimentation de captages (AAC), « *en chiffrant des scénarios sur la base des caractéristiques propres à chacune* ». Si à long terme, globalement, le curatif coûte 3,2 fois plus cher que le préventif, « *pour le service d'eau potable, l'écart en faveur du scénario préventif* » se creuse : « *si l'on raisonne du point de vue du reste à charge supporté par le service d'eau* », le coût du curatif devient alors « *13 fois plus important* », indique l'étude.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.

- **Portée par Trajectoire Ressources en partenariat avec la DREETS de Bourgogne-Franc-Comté, une étude vise à interroger le croisement de la politique publique d'EFH avec la politique de la ville.** Son caractère exploratoire permet une première approche du sujet, certainement encore lacunaire, qui cependant offre un accès rapide et facilité à des informations ciblées sur ce sujet. Elle s'appuie sur différentes sources bibliographiques, qui donnent des points de repères généraux en matière d'EFH et spécifiques aux QPV lorsque les données existent, croisées avec le regard d'acteurs de terrain recueilli lors d'un entretien collectif. Ainsi, dès que cela a été possible, des comparaisons, notamment statistiques, sont faites entre les données nationales et celles propres aux QPV. Cette démarche cherche à offrir un focus sur ces territoires relevant de la géographie prioritaire, objet de la première partie de ce rapport.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- En mars 2025, la Commission européenne adoptait une feuille de route pour les droits des femmes, approuvée par l'ensemble des États membres et des institutions de l'Union. Un an plus tard, le 5 mars 2026, la stratégie opérationnelle prenait le relais : portée par la commissaire Hadja Lahbib, elle couvre huit domaines allant de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à la participation politique, en passant par la santé, l'emploi et l'éducation. Pour les maires et les collectivités locales, ce texte ouvre des leviers d'action concrets, mobilise des financements européens et offre un cadre partagé par vingt-sept États membres. Plusieurs programmes européens sont directement mobilisables par les collectivités. Le programme CERV (Citoyens, égalité, droits et valeurs) finance des projets locaux de promotion des droits des femmes : à Paris, il soutient depuis avril 2025 un projet de prévention des violences dans les relations adolescentes et en milieu scolaire, doté de 859 633 d'euros. De son côté, le FSE+ doté de 6,7 milliards d'euros pour la France sur la période 2021-2027, finance via ses programmes des dispositifs d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale ciblant les femmes éloignées de l'emploi. Le FEDER soutient quant à lui des projets intégrant la dimension de genre dans les politiques urbaines comme le projet FEMACT-Cities, mené dans le cadre du programme URBACT en Auvergne-Rhône-Alpes, qui vise à ancrer l'égalité de genre dans les stratégies de développement urbain des villes participantes. Pour structurer leur engagement dans la durée, les collectivités peuvent s'appuyer sur la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée il y a 20 ans par le Conseil des communes et régions d'Europe avec le soutien de la Commission européenne. Plus de 400 collectivités territoriales françaises l'ont à ce jour signée. Elle leur offre un outil politique et programmatique concret pour agir dans leurs politiques de logement, de transports, d'aménagement urbain, d'accès aux équipements publics et de soutien aux associations.
- Après l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, Sarah El Haïry – haute-commissaire de l'Enfance – souhaite faire de la protection des enfants un standard de conception des services numériques. Cette dernière défend quatre axes majeurs : 1. Passer d'une politique de réparation à celle de prévention ; 2. Créer un indicateur d'impact sur l'enfance aussi lisible qu'un Nutri-Score ; 3. Faire entrer le « risque enfant » dans les décisions des entreprises ; 4. La régulation seule ne suffit pas.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- La HAS a publié le guide méthodologique « *Recueillir et prendre en compte le point de vue des enfants de la naissance à 6 ans* ». Le document propose des repères pratiques, des méthodes et des outils pour recueillir le point de vue des jeunes et très jeunes enfants et mieux le prendre en compte dans les décisions et les accompagnements qui les concernent. Ce document s'inscrit dans le programme de travail pluriannuel de la HAS intitulé « *Soutenir les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le recueil du point de vue des personnes qu'ils accompagnent* ».

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- Selon le dernière baromètre « *Enfants à la rue* » publié par le Fédération des acteurs de la solidarité et l'UNICEF France, à la veille de la rentrée scolaire 2026, au moins 2 355 enfants, dont 514 de moins de 3 ans, sont restés sans solution après un appel au 115. Cela représente une hausse de 9% par rapport à 2025 et de 42% depuis 2022. Ces chiffres ne sont pas exhaustifs : de nombreuses personnes ne parviennent pas à joindre le 115 ou renoncent à appeler. Les mineurs non accompagnés sans abri ainsi que les familles en squats ou bidonvilles ne sont pas comptabilisés. Les conséquences du sans-abrisme sur la vie et le bien-être des enfants sont dramatiques : dégradation de leur santé physique et mentale, isolement social, exposition à la violence, difficultés de scolarisation. Certains en paient même de leur vie : en 2025, 14 enfants de moins de 4 ans et 12 adolescents entre 15 et 18 ans sont morts de la rue.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- L'Injep a publié une fiche repère « *La promotion de l'égalité filles-garçons dans les temps périscolaires* ». L'enfance, parce qu'elle est la période où des inégalités s'enracinent via les stéréotypes de genre, est aussi celle où l'égalité se construit. Si les politiques publiques ont d'abord privilégié les temps scolaires pour promouvoir l'égalité filles-garçons, les temps périscolaires font désormais l'objet d'une attention particulière. Pourquoi le périscolaire est-il un temps d'intérêt pour la promotion de l'égalité ? Comment les politiques publiques diffusent-elles l'égalité filles-garçons dans le périscolaire ?

Pour consulter la fiche repère, [cliquez ici](#)

ENFANCE, JEUNESSE.

- L'Institut national du cancer s'adresse aux jeunes pour parler de prévention des cancers sans être anxiogène ni moralisateur, et les confronter à des comportements à risque dont les répercussions n'interviendront qu'à l'âge adulte. En faisant appel à Glénat pour créer « Entre nos mains », ce nouveau manga destiné aux 10-13 ans aborde, pour la première fois dans ce format, la question des cancers et des facteurs de risques évitables. En plus d'une diffusion large, il est mis à la commande gracieusement (10 000 ex.).

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

- Le Haut-commissaire à l'Enfance a publié le « *Guide : les clés de l'enfance 3-6 ans* ». Le guide a été conçu pour accompagner les parents d'enfants âgés de 3 à 6 ans et leur donner des repères et des points d'appui.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#)

- Un nouvel article « *L'enfant au cœur de toutes les politiques : enseignements tirés d'une collaboration mondiale pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des générations futures* » est en ligne sur la plateforme The Lancet. Actuellement, les besoins, les points de vue et les droits des enfants ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques publiques, ce qui a des conséquences néfastes sur leur santé et leur bien-être, ainsi que sur ceux des générations futures. La Commission OMS – UNICEF – Lancet de 2020 a examiné les menaces qui pèsent sur la santé des enfants et a conclu que leurs besoins et leur voix devaient être au cœur de toutes les politiques pour un avenir durable. Depuis 2021, l'initiative « *Enfants dans toutes les politiques 2030* », une collaboration mondiale réunissant décideurs politiques, scientifiques et défenseurs des droits de l'enfant, met en œuvre les recommandations de la Commission en encourageant de nouvelles approches participatives et intersectorielles pour l'élaboration des politiques dans divers pays. Huit leçons ont été tirées quant aux stratégies efficaces pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques : recourir à des moyens créatifs pour impliquer les enfants, constituer patiemment des coalitions, se préparer à saisir les opportunités politiques, harmoniser les données mondiales pour renforcer les partenariats des Nations Unies, créer des plateformes politiques et techniques nationales, utiliser les médias pour faire évoluer les mentalités, recourir à un cadrage stratégique pour surmonter les obstacles sectoriels et privilégier l'apprentissage collectif.

Pour consulter l'article (en anglais), [cliquez ici](#)

- L'Inserm a développé « *Fake News en santé* », un kit pédagogique clé en main pour les élèves de la 4e à la terminale, conçu pour les enseignants et les professionnels de l'éducation. L'objectif du kit est de donner une méthode pour : identifier la source et son niveau d'expertise ; questionner les preuves avancées ; croiser les informations ; distinguer une donnée scientifique solide d'une affirmation isolée. En 1 heure, les élèves découvrent les mécanismes de la désinformation en santé et les grands principes de la démarche scientifique. En 2 heures, ils passent à la pratique avec une activité de fact-checking : analyse de contenus inspirés des informations qui circulent en ligne, recherche des sources et confrontation aux preuves disponibles. Le kit comprend un guide d'animation, un diaporama et des supports à utiliser avec les élèves.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)



MOBILITÉS.

- Aujourd'hui, un enfant commence à se déplacer seul à 11,6 ans en moyenne, contre 10,6 ans pour ses parents au même âge : en une génération, l'autonomie a reculé. Redonner aux plus jeunes une mobilité libre et active sur le trajet entre leur domicile et leur établissement scolaire, c'est la première marche vers une ville pensée à leur hauteur. En cette rentrée, le guide « *Aller de soi – inspirations pour favoriser l'écomobilité des enfants* » publié par l'ADEME montre que partout en France, des villes mais aussi des communes périurbaines et rurales s'y engagent.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- Wimoov a publié le *Baromètre des Mobilités du Quotidien 2026*. Publiée tous les deux ans, le *Baromètre des Mobilités du Quotidien*, l'étude de référence sur la précarité mobilité en France, réalisé auprès de plus de 12 000 personnes dans toute la France, dresse un état des lieux des pratiques de déplacement et identifie les situations de précarité dans ce domaine. L'édition 2026 révèle : + de 17 millions de Français sont en précarité de mobilité ; 40% des Français ont renoncé à un déplacement faute de pouvoir s'y rendre ; le budget mobilité mensuel des Français est de 225€ ; 10% des Français n'ont aucune solution de mobilité.

Pour consulter l'édition 2026, [cliquez ici](#)

- La Fédération des Usagères et des Usagers de la Bicyclette et le Label Employeur Pro-Vélo ont publié une nouvelle note consacrée aux co-bénéfices du vélotaf. Cette note fait le point sur les connaissances scientifiques et explore ce que les mobilités actives peuvent apporter au-delà de la seule réduction des émissions : réduction de la sédentarité, diminution du stress et de l'anxiété, amélioration du sommeil. Cette publication s'inscrit également dans une réflexion plus large portée par la FUB sur les liens entre le vélo et la santé. Dans son rapport « *Santé en mouvement : le pouvoir de la marche et du vélo* », la FUB montre que la marche et le vélo peuvent être considérés comme de véritables leviers de prévention et de promotion de la santé, avec des bénéfices à la fois physiques, mentaux, sociaux et environnementaux.

Pour compléter la note, [cliquez ici](#)



ONE HEALTH.

- Dans le cadre de la surveillance renforcée en France hexagonale, Santé publique France publie chaque semaine un point de situation sur les arboviroses et rappelle l'importance des gestes à adopter pour se protéger des piqûres de moustiques.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Le Haut Conseil de la santé publique propose une révision et actualisation de l'ouvrage « *Protection personnelle antivectorielle* » élaboré par différentes sociétés savantes et structures impliquées dans la lutte antivectorielle. Les recommandations s'appuient notamment sur l'évolution de la situation épidémiologique des maladies à transmission vectorielle, le niveau de preuve de l'efficacité des différents moyens de protection, le règlement européen sur les produits biocides, et l'obtention ou pas d'une autorisation de mise sur le marché en France. La finalité est de pouvoir se protéger, sans nuire à sa santé ni à celle de son entourage et dans le respect de l'environnement. Les moyens de prévention ont été regroupés selon trois niveaux : la protection de l'être humain, la protection de l'habitat et la protection de son environnement proche.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- **Moustiques, tiques et autres vecteurs de maladies : quelles sont les dernières recommandations pour s'en protéger ?**, cet article présente les dernières recommandations en la matière, basées sur les connaissances scientifiques les plus récentes.

Pour lire l'article, [cliquez ici](#)

- **Comment la pollution de l'eau peut modifier les maladies parasitaires qui nous affectent ?** Dans cet article, des chercheurs de l'Université de Perpignan exposent les mécanismes via lesquels les polluants présents dans l'eau peuvent impacter les parasites, causant ainsi des enjeux de santé publique. Cet exemple illustre les interactions complexes au sein du vivant et dans un environnement dégradé.

Pour lire l'article, [cliquez ici](#)

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, PFAS, ET RISQUE CHIMIQUE.

- Les résultats de l'appel à projets « Zéro Expo 2026 » de l'INCA sont publiés.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

- **Exposition au cadmium : pourquoi il faut s'inquiéter.** Cet article du magazine de l'INSERM s'appuie sur le dernier rapport de l'ANSES qui montre que près d'un enfant sur quatre est exposé à des doses de cadmium dans l'alimentation qui dépassent la dose journalière tolérable. L'article précise les différents risques pour la santé de ce métal considéré comme un perturbateur endocrinien.

Pour lire l'article, [cliquez ici](#)

POLITIQUE DE LA VILLE.

- Le Réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV) organise des sessions de sensibilisation à la politique de la ville à destination des nouveaux élus du bloc communal. Ces sessions seront animées par plusieurs centres de ressources politique de la ville, et consisteront en une présentation des grandes notions relatives aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, à la démographie de ces quartiers, à l'historique de la politique de la ville et au fonctionnement de cette politique publique. En outre, chaque session proposera un témoignage d'élus expérimentés et par un temps d'échanges avec les participant·es. Les 3 sessions auront lieu en visio les : 29 septembre (17h00-18h30) ; 4 novembre (13h-14h30) et 4 décembre (13h-14h30).

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- Fabrique Territoires Santé a publié les actes de la rencontre nationale « *La place des QPV dans les contrats locaux de santé* », qui s'est tenue le 19 mai dernier. Cette rencontre, organisée autour des enjeux de prise en compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les contrats locaux de santé (CLS), a permis de croiser les regards et les expériences de professionnel·les engagé·es dans les champs de la santé et de la politique de la ville. Les actes permettent de revenir sur les principaux enseignements de cette rencontre et de poursuivre les réflexions collectivement sur les articulations entre politique de la ville, santé et contrats locaux de santé.

Pour consulter les actes, [cliquez ici](#)

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.

- Le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a publié le rapport final du « *groupe de travail national sur la prescription sociale* » (mai 2025 – mars 2026). Le groupe de travail avait pour objectif d'explorer les conditions de mise en œuvre, d'expérimentation et d'évaluation d'un modèle français de prescription sociale, au service de la santé et du bien-être des populations. L'ambition était à terme de co-construire un cadre partagé, conciliant rigueur scientifique, faisabilité opérationnelle et adaptabilité territoriale, afin de faciliter les expérimentations de la prescription sociale sur le territoire national. Le rapport restitue alors des résultats issus de ces travaux et vise à fournir une synthèse argumentée et opérationnelle des réflexions menées, à présenter les enseignements principaux et à dégager des recommandations pour le déploiement et l'évaluation de la prescription sociale en France. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés – décideurs publics, membres du réseau de l'Assurance maladie, professionnels de santé, structures sociales et culturelles, collectivités territoriales, chercheurs – désireux de comprendre les conditions d'un développement cohérent et équitable de la prescription sociale sur le territoire national.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- L'article « *Vagues de chaleur à l'école : pourquoi rénover les murs ne suffira pas* » pointe deux angles morts du Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur dans les établissements scolaires : les matériaux et les usages dans les locaux.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

SANTÉ-ENVIRONNEMENT.

- Le Cnfppt organise une rencontre territoriale Hygiène et santé le 3 décembre à Angers, avec le soutien du ministère chargé de la Santé. Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la promotion, la préservation et la protection de la santé des populations ; qu'il s'agisse de prévenir les maladies transmissibles, d'améliorer la salubrité des logements, de garantir la qualité de l'eau ou encore de lutter contre les pollutions, atmosphériques et sonores. Bien que soumises aux mêmes obligations, les collectivités développent des politiques et des organisations qui peuvent être très différentes. Que vous soyez agent dédié à la santé – environnement, intégré dans un Service Communal d'Hygiène et Santé, ou dans un service assimilé, que vous soyez polyvalent ou expert, vos conditions d'exercice évoluent.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

SANTÉ MENTALE.

- L'Injep a publié la revue de littérature « *Comprendre la santé mentale des jeunes* ». Ces dernières années, la santé mentale a fait l'objet d'une intense actualité médiatique et politique, au point d'être proclamée Grande cause nationale en 2025. Cette préoccupation apparaît encore plus marquée lorsqu'il s'agit de la santé mentale des jeunes. L'enjeu de cette revue de littérature est double : objectiver les réalités empiriques de l'état de santé mentale des jeunes et analyser la construction sociale et politique contemporaine de la « crise » de la santé mentale des jeunes.

Pour consulter la publication, [cliquez ici](#)

- La rentrée est là. Avec elle, le retour au collège, au lycée, aux études mais aussi parfois des difficultés qui peuvent passer inaperçues. Le livret « *Santé mentale des jeunes – Petit guide pour les parents* » de l'Unafam apporte des repères simples et des ressources pour mieux comprendre les troubles psychiques chez les jeunes, reconnaître les premiers signes de mal-être, amorcer le dialogue avec un jeune, savoir quand et vers qui se tourner pour demander de l'aide. Si vous souhaitez en tant que collectivité locale proposer ce livret avec des ressources adaptées à votre territoire, contactez la délégation Unafam de votre département pour échanger sur les possibilités d'adaptation.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- Un numéro hors-série sur « *Santé mentale publique* » vient d'être publié dans la revue Santé publique de la SFSP. Dans la continuité de l'édition 2025 du congrès de la SFSP qui portait sur la thématique, la SFSP et le CCOMS ont souhaité valoriser 25 articles réunis dans ce numéro, chacun éclairant un enjeu structurant pour la compréhension et la transformation des politiques de santé mentale.

Pour consulter la revue, [cliquez ici](#)

- Le Collectif Santé Mentale Grande Cause Nationale a publié le guide « *Santé mentale on t'explique !* ». Cette brochure vise à mieux comprendre la santé mentale des 15-25 ans, à rappeler quelques définitions et à proposer des ressources utiles pour agir en cas de besoin. Elle s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux adultes de leur entourage et à la communauté éducative au sens large. Elle vise à agir contre les idées reçues, à encourager la parole et à rappeler, dès le plus jeune âge, qu'il n'y a pas de santé sans santé mentale.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#)

- Le Centre national de ressources et d'appui aux Conseils locaux de santé mentale a publié un kit « *Agir pour la santé mentale à l'échelle locale : par où commencer ?* ». À l'occasion du nouveau mandat municipal, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour la santé mentale. Plusieurs associations nationales d'élus se sont associées au Centre national de ressources et d'appui aux CLSM pour construire un kit à destination des nouvelles équipes municipales. « *Agir pour la santé mentale à l'échelle locale : par où commencer ?* » propose des repères et des ressources pour agir, notamment à travers les conseils locaux de santé mentale (CLSM). Des ressources complémentaires, un webinaire national et des temps d'accompagnement sont également proposés.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE.

- La loi Ripost a été publiée au Journal officiel après avoir été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel. Les mesures phares de ce texte visant à lutter contre l'insécurité du quotidien n'ont cependant pas été touchées. La loi comporte désormais 69 articles visant à lutter contre des formes de délinquance qui se sont répandues ces dernières années ou que de précédentes lois ne sont pas parvenues à endiguer : usage détourné des mortiers d'artifice contre les forces de l'ordre, ou du protoxyde d'azote comme « gaz hilarant », des raves parties illégales (ou « free parties »), des rodéos urbains, ou encore des squats de meublés touristiques.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- Le député Cyril Isaac-Sibille a publié son rapport « **Construire un système de prévention primordiale** » le 16 septembre dernier. Le rapport, fruit de plus de 300 auditions et impliquant des experts tels que le Pr. Franck Chauvin, apporte des pistes de réflexion sur les changements à opérer pour réaliser une prévention plus efficace. 48 propositions sont regroupées en quatre axes : faire de la santé l'affaire de tous ; faire de nos lieux de vie, des lieux de santé ; se fixer 6 priorités ; se doter d'outils. Le rapport estime que « *l'enjeu n'est pas de créer de nouvelles structures, il s'agit de coordonner l'existant, de redéfinir le rôle de chacun, de fixer un cadre national avec des objectifs, des priorités, des indicateurs et des tableaux de bords en laissant les acteurs s'organiser sur les territoires* ». Le RfVS se félicite de ce rapport qui replace les inégalités sociales et territoriales au cœur des enjeux, porte des propositions opérationnelles fortes (faire des CLS le bras armé territorial de la prévention primordiale, faire entrer la prévention dans nos objectifs de dépense de santé, mettre en œuvre la santé dans toutes les politiques) et replace les deux piliers de la santé publique (santé de l'enfant et santé scolaire, et santé au travail) au cœur de cette évolution. Le rapport rappelle également que la pérennisation des financements, des actions phares tel que l'obligation du Nutriscore ou le soutien aux HSA doivent être portées nationalement.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- La Haute autorité de santé a été saisie par la Direction générale de la santé (DGS) pour élaborer une recommandation de bonne pratique sur le thème de « **la santé préconceptionnelle** ». Cette saisine s'inscrit dans un contexte très large qui convoque bien d'autres champs que celui des interventions de santé. Ce travail se limite aux démarches d'évaluation, de prévention, de soins et d'accompagnement de toute personne en âge de procréer, à l'exclusion des adolescentes et adolescents, population qui nécessite une approche adaptée. Ces démarches sont mises en œuvre dans le respect de la liberté de décider d'avoir ou pas, un ou plusieurs enfants, à quel moment, et dans le cadre d'un partage de la décision entre les professionnels de santé et les personnes concernées. Ce travail tient compte de la diversité des personnes et des couples concernés pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)



URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ.

- Le webinaire « **Booster l'urbanisme favorable à la santé (UFS)** », organisé par l'Ademe, le Cerema, l'Institut national du cancer, l'Ecolab (CGDD/SRI) du ministère de la Transition écologique et Santé publique France, se déroulera le lundi 5 octobre de 14h à 16h30. Une place particulière sera donnée aux agents et élus des collectivités territoriales afin de mieux prendre en compte leurs contraintes au travers de leurs témoignages et d'interactions avec les parties prenantes, et d'identifier les leviers indispensables à la bonne diffusion des connaissances en UFS.

Pour en savoir plus et vous inscrire, [cliquez ici](#)

- Depuis 2016, le collectif **Rues aux enfants, rues pour tous** accompagne le développement d'initiatives permettant de fermer temporairement des rues à la circulation motorisée pour laisser davantage de place aux enfants, aux habitants, aux jeux et aux mobilités actives. À l'occasion des 10 ans de la démarche, un dossier bilan revient sur son développement au cours de la dernière décennie : les initiatives mises en place, leur répartition sur les territoires, les publics mobilisés et les principaux enseignements de ces expériences. En 10 ans, ce sont notamment 390 projets labellisés et plus de 700 éditions qui ont été recensés. Le bilan comprend : un rapport complet, des dossiers de valorisation et des panoramas régionaux, un communiqué de presse, des chiffres clefs et des supports de communication.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)



VIEILLISSEMENT.

- L'Institut Montaigne a publié le rapport « **Longévité en santé : prévenir pour mieux vieillir** ». Pour la première fois en France, les plus de 60 ans sont aujourd'hui plus nombreux que les moins de 18 ans. Dans la continuité de sa séquence Santé, l'Institut poursuit sa réflexion et ses travaux dédiés aux enjeux de la prévention et du vieillissement. Le rapport appelle à un changement de paradigme et promet une transformation du système en structurant l'action publique autour d'un objectif : la longévité en santé, qui vise à réduire l'écart entre l'âge civil et l'âge physiologique. 6 recommandations sont formulées à un double enjeu : améliorer l'accompagnement de la dépendance une fois installée mais surtout, agir en amont en retardant au maximum l'apparition des situations de perte d'autonomie.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)